

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-SEIZE-ÎLES

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire tenue le 11 mai 2011, à 19h30
au 47, rue de l'Église à Lac-des-Seize-Îles.

Sont présents : Luc Lamond, maire
George Calder, conseiller siège no 2
Françoise Tassé, conseillère siège no 3
René Pelletier, conseiller siège no 4
Richard Lessard, conseiller siège no 5 arrivé à 19h35
France Robillard Pariseau, conseillère siège no 6

Était absent : Denis Charlebois, conseiller siège no 1

Les membres présents forment le quorum sous la présidence du maire, monsieur Luc Lamond. La directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe, Christiane Lamont est aussi présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

La séance ordinaire est ouverte à 19h30 par le maire Luc Lamond. La directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe, Christiane Lamont fait fonction de secrétaire.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour.

Proposé par la conseillère Françoise Tassé et résolu à l'unanimité des conseillers :

CM 2011.05.95 D'ACCEPTER l'ordre du jour, tel que présenté.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Les membres du conseil ont reçu et pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 avril 2011.

Proposé par la conseillère France Robillard Pariseau et résolu à l'unanimité des conseillers :

CM 2011.05.96 D'ACCEPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 avril 2011, tel que présenté.

4. QUESTION D'ORDRE FINANCIER

a) Approbation des comptes

Les membres du conseil ont reçu et pris connaissance de la liste des comptes mensuels.

Proposé par le conseiller René Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers :

CM 2011.05.97

QUE le registre des comptes se référant aux nos de chèque 9883 à 9923 les dépôts de salaire et le bordereau de transmission totalisant la somme de 47 412,92 soient et sont acceptés. En conséquence, il est ordonné de procéder au paiement des dits comptes.

b) État des revenus et des dépenses

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Luce Bergeron a remis aux membres du conseil, l'état des revenus et des dépenses pour la période du 1^{er} janvier au 30 avril 2011.

c) Autorisation d'effectuer un dépôt à terme

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la municipalité de faire un dépôt à terme d'un montant de 200 000\$;

Considérant que les intérêts augmentent les revenus, malgré le taux à la baisse ;

Il est proposé par la conseillère Françoise Tassé et résolu à l'unanimité des conseillers :

CM 2011.05.98

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière Luce Bergeron à effectuer un dépôt à terme de 200 000\$ échangeable en tout temps auprès de la Caisse populaire Desjardins de St-Sauveur.

5. AFFAIRES NOUVELLES ET / OU À SUIVRE

a) Avis de motion – règlement 98-97-8 et suivants article 2

Avis de motion est donné par la conseillère France Robillard Pariseau afin de modifier le règlement numéro 98-97 et suivants, sur la régie interne des séances du conseil de la municipalité de Lac-des-Seize-Îles, pour supprimer l'article 2- séance ordinaires du conseil, à une prochaine séance ou à une séance subséquente.

b) Avis de motion- règlement 98-97-9, article 4, 4^e alinéa

Avis de motion est donné par le conseiller René Pelletier afin de modifier le règlement numéro 98-97-4, sur la régie interne des séances du conseil de la municipalité de Lac-des-Seize-Îles, pour remplacer l'article 4- ordre et décorum, 4^e alinéa, à une prochaine séance ou à une séance subséquente.

c) Avis de motion

Avis de motion est donné par le conseiller René Pelletier que lors d'une prochaine séance, sera présenté pour adoption un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 118 de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles, afin d'autoriser l'implantation d'une tour de télécommunication de type autoportante dans la zone 009 du règlement de zonage.

d) Lecture et adoption du projet de règlement numéro 118-10

Modifiant le règlement de zonage numéro 118 de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles, afin de permettre l'implantation d'une tour de télécommunication de type autoportante dans la zone 009 de la municipalité de Lac-des-Seize-Îles.

Attendu que le conseil municipal désire modifier le règlement de zonage numéro 118 de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles de manière à introduire des normes portant sur les antennes de télécommunications et

autres dispositifs semblables, et ce, en vertu du paragraphe 14.1 de l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Attendu qu'il n'existe aucune disposition réglementaire à la Municipalité concernant l'implantation d'une tour de télécommunication sur son territoire.

Attendu que la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles désire restreindre l'implantation d'une tour de télécommunication à la seule zone 009 de son règlement de zonage.

En conséquence, il est proposé par le conseiller René Pelletier et résolu à la majorité des conseillers :

CM 2011.05.99

Que le présent règlement soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit, à savoir :

ARTICLE 1.

Le règlement de zonage numéro 118 de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles est modifié de manière à ajouter après l'article 6.3.21.6 les articles suivants :

« 6.3.22 Les tours de télécommunication

Lorsqu'autorisé à la grille des usages et normes, une seule tour de télécommunication de type autoportante peut être installée dans la zone.

6.3.22.1 Entretien de la tour

L'entretien de la tour de télécommunication doit être effectué par le propriétaire de celle-ci., selon les règles de l'art.

6.3.22.2 Démantèlement de la tour

Advenant l'inutilisation de la tour pour une période excédant une (1) année, le propriétaire devra démanteler la tour, tous les équipements et accessoires, à ses frais.

6.3.22.3 Hauteur

La hauteur de la tour de télécommunication ne doit pas excéder 85 mètres, excluant le parafoudre. »

ARTICLE 2.

La grille des spécifications de la zone 009 du règlement de zonage numéro 118 de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles est remplacée par la grille des spécifications jointe au présent règlement à l'annexe A pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 3.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Luc Lamond,
Maire

Luce Bergeron,
Directrice générale

Contre
Richard Lessard
George Calder

Pour
Françoise Tassé
France Robillard Pariseau
René Pelletier

e) Consultation publique- projet de règlement 118-10

La consultation publique concernant l'adoption du projet de règlement de zonage numéro 118-10 modifiant le règlement de zonage numéro 118 de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles, aura lieu samedi le 4 juin à 14h00 au 47, rue de l'Église, à Lac-des-Seize-Îles.

f) Remise de 5%- contrat de déneigement 2010-2011

Considérant que la municipalité a retenu un montant de 5% sur les contrats de déneigement, de sablage et de déglacage ;

Considérant que la retenu sur le contrat de Bernard Bissonnette, entrepreneur générale Inc., pour le secteur Sud est de 1 054,50\$, taxes en sus ;

Considérant que la retenu sur le contrat de Garage Gémont Inc., pour le secteur Village est de 1 324,65\$ taxes en sus ;

Considérant que l'inspecteur municipal, Hakim Hani à procéder à l'inspection des lieux et qu'il a préparé et signé un rapport recommandant de libérer la retenu ;

Il est proposé par la conseillère France Robillard Pariseau et résolu à l'unanimité des conseillers :

CM 2011.05.100

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière Luce Bergeron à transmettre un chèque de 1 201,34\$, taxes incluses, à l'ordre de Bernard Bissonnette, entrepreneur général Inc., et de transmettre un chèque de 1 509,10\$ à l'ordre de Garage Gémont Inc., comme remboursement de la retenu annuelle, tel que stipulé à l'article 15.1 du contrat.

g) Mandat d'audit (vérification)

Considérant que la directrice générale et secrétaire-trésorière Luce Bergeron a soumis deux (2) offres de services au conseil municipal concernant la vérification annuelle 2011 ;

Considérant que le conseil municipal peut accorder de gré à gré un contrat de services professionnels à exercice exclusif ;

Il est proposé par la conseillère Françoise Tassé et résolu à l'unanimité des conseillers :

CM 2011.05.101

D'ACCEPTER l'offre de services de la firme comptable Amyot Gélinas pour le mandat d'audit de l'année 2011, au montant de 6 500\$ taxes en sus.

6. Communiqué de correspondance

a) Appui- projet de sentier Quad

Considérant que le Club Quad Centre Laurentides a transmis une demande d'aide financière au Fonds de soutien aux territoires en difficulté ;

Considérant que le projet est un sentier Quad reliant le lac Carling à Lac-des-Seize-Îles via Wentworth-Nord ;

Considérant que le conseil municipal est en accord avec ce projet ;

Considérant que la municipalité de Lac-des-seize-îles n'a aucun montant à déboursier pour ce projet ;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Richard Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers :

CM 2011.05.102

QUE le Conseil municipal de Lac-des-Seize-îles appuie le projet de sentier Quad reliant le lac Carling à Lac-des-Seize-Îles via Wentworth-Nord demandé par le Club Quad Centre Laurentides.

7. Questions diverses

a) Hotte cuisine et accessoires- achat et installation

Considérant qu'un nouveau poêle à gaz propane sera installé dans la cuisine du centre Marcel-Tassé, résultant d'une subvention accordée à Nouveau Défi ;

Considérant que la municipalité fera l'achat d'une hotte et Nouveau Défi fera l'achat d'un doseraï qui seront installés simultanément ;

Considérant que les services d'un électricien seront utilisés pour brancher ces nouveaux équipements ;

Il est proposé par la conseillère Françoise Tassé et résolu à l'unanimité des conseillers

CM 2011.05.103

DE mandater la directrice générale et secrétaire-trésorière Luce Bergeron à procéder à l'achat et l'installation de la hotte et des accessoires requis au bon fonctionnement de la cuisinière, pour un montant approximatif de 3 000\$.

b) Cuisine- plâtre et peinture

Considérant que le plafond et certains murs de la cuisine doivent être réparés et repeints dans les plus brefs délais ;

Considérant que la municipalité désire conserver ce local salubre pour être utilisé par des organismes communautaires ;

Il est proposé par la conseillère Françoise Tassé et résolu à l'unanimité des conseillers :

CM 2011.05.104

DE mandater la directrice générale et secrétaire-trésorière Luce Bergeron à retenir les services d'un entrepreneur qualifié pour faire les travaux de plâtre et la peinture complète de la cuisine, pour un montant approximatif de 2 000\$.

c) Formation ADMQ- indicateurs de gestion

Considérant l'Association des Directeurs municipaux du Québec offre une formation sur les indicateurs de gestion municipaux ;

Considérant que la formation aura lieu le 19 mai à Laval, à l'Hôtel Châteauneuf ;

Considérant que le coût de la formation est de 262,03\$, taxes incluses ;

Il est proposé par la conseillère Françoise Tassé et résolu à la majorité des conseillers :

CM 2011.05.105

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière Luce Bergeron à transmettre un chèque de 262,03\$ taxes incluses, à l'ordre de l'Association des Directeurs municipaux du Québec. Les frais de déplacement seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.

⇒ Le conseiller René Pelletier est **contre** cette résolution.

d) Transport des matières résiduelles

Considérant que le conseil municipal a décidé d'enlever les containers dans le stationnement de la rue Lapierre, relativement à la pollution visuelle et odorante ;

Considérant que les riverains du lac des Seize-Îles devront apporter leurs sacs d'ordures et / ou de recyclage le dimanche ou le jour férié suivant, selon le calendrier établi pour la saison 2011 ;

Considérant que la municipalité doit embaucher une personne ou une personne morale pour faire le transport des matières résiduelles entre le dépôt au stationnement de la rue Lapierre et les containers sur le chemin McDonald ;

Il est proposé par le conseiller George Calder et résolu à la majorité des conseillers :

CM 2011.05.106

DE retenir les services d'une personne ou d'une personne morale pour faire le transport des matières résiduelles, muni d'un dispositif recouvert d'une bâche.

⇒ La conseillère Françoise Tassé est **contre** cette résolution.

e) Développement d'un concept global d'aménagement de la portion du corridor aérobique comprise entre la rue Lapierre et la limite Est de la Municipalité.

Considérant que la Municipalité a entrepris, en concertation avec la MRC des Pays-d'en-Haut une démarche visant à diversifier son économie de façon à quitter son statut de «municipalité dévitalisée»;

Considérant que la Municipalité a entrepris un travail de revalorisation de son noyau villageois par la mise en place d'une halte de repos comprenant un pavillon et un chalet de parc situé le long du corridor aérobique ;

Considérant que ce corridor aérobique traverse l'ensemble de la Municipalité d'Est en Ouest ;

Considérant que la Municipalité reconnaît le corridor aérobique comme un potentiel de développement éco touristique ;

Considérant que le potentiel de cette infrastructure nous apparaît sous-développé actuellement ;

Considérant que la MRC des Pays-d'en-Haut, en collaboration avec la Municipalité, a déjà entrepris une démarche de remise en valeur de la portion Ouest du corridor,

Considérant que le Ministère des Transports du Québec a déjà amorcé une démarche afin de corriger la géométrie inadéquate de la croisée de la route 364 et du Chemin Tassé ;

Considérant que cette portion du corridor est utilisée notamment par : les piétons, les randonneurs, les cyclistes, les automobiles, etc. et que cet

usage en commun non structuré représente un risque pour la sécurité et le bien-être des différents usagers ;

Considérant la proposition émise par un groupe de citoyens lors d'une consultation populaire il y a quelques années à l'effet de regrouper la rue Brin, le Chemin du Ruisseau et le Chemin Tassé sous une même voie ;

Considérant l'obligation pour la Municipalité de canaliser les eaux de ruissellement qui proviennent du Chemin Tassé via la rue Brin, lesquelles se déversent sur un terrain privé ;

Il est proposé par la conseillère France Robillard Pariseau et résolu à l'unanimité des conseillers :

CM 2011.05.107

De demander à la MRC des Pays d'en-Haut, en concertation avec le Ministère des Transport du Québec, la Municipalité et la direction du corridor aérobique d'étendre le développement du concept déjà entrepris jusqu' à la limite Est de la Municipalité, le tout pouvant être financé à même le fonds de diversification alloué par le MAMROT.

De mandater la directrice générale et secrétaire-trésorière Luce Bergeron à compléter le formulaire prévu à cet effet et de transmettre le tout à la direction générale de la MRC des Pays d'en-Haut.

8. RAPPORT MENSUEL

Le maire Luc Lamond informe les membres du conseil et le public sur divers sujet.

9. PAROLE AUX CITOYENS

La parole est donnée aux citoyens.

10. CLÔTURE DE LA SESSION

Sur une proposition de la conseillère Françoise Tassé et résolu à l'unanimité des conseillers :

De lever la session ordinaire, il était 20h35.

Luc Lamond
Maire

Christiane Lamont, Adjointe
D.G. et secrétaire-trésorière

LISTE DES DÉBOURSÉS PRÉSENTÉE À LA SÉANCE DU CONSEIL DU 11 MAI 2011			
FOURNISSEURS	DESCRIPTION	NO CHÈQUE	MONTANT
	Publicité journée des arts	9883	600.00 \$
Hoskin Scientifique Ltée	PH- Mètre évaluation	9884	68.36 \$
Visa Desjardins	Chambre congrès ADMQ - Permis alcool - aliment	9885	854.33 \$
Revenu Québec	Avis de cotisation	9886	100.00 \$
Esso L'Impérial	Huile centre et Lapierre	9887	906.06 \$
Hydro-Québec	Éclairage de rues	9888	1 568.35 \$
chèque annulé		9889	0.00 \$
Médias Transcontinental S.E.N.C.	Publicité	9890	82.22 \$
Bell Canada	Centre - Organismes - Débarcadère	9891	547.54 \$
C.S.S.T.	Sommaire 2010	9892	776.57 \$
Buscio imprimerie et création	Taxes chèque	9893	83.55 \$
Les Services R.C. Miller	Contrat de déchets et recyclage	9894	2 340.02 \$
Bell Canada	Cellulaire	9895	48.99 \$
Bell Canada	Ligne sans frais	9896	41.24 \$
Fédération Qué. Des Municipalités	Formation Comportement Éthique	9897	91.14 \$
TOTAL DES DÉBOURSÉS AU 30 AVRIL 2011			8 108.37 \$
	Annulation	9898	0.00 \$
Mutuelle des Mun. Du Québec	franchise	9899	2 500.00 \$
Bernard Bissonnette	Déneigement - Sablage / mai 2011	9900	4 004.46 \$
Garage Gémont Inc.	Déneigement - Sablage / mai 2011	9901	5 030.35 \$
Revenu Canada	D.A.S. avril	9902	1 125.96 \$
Revenu Québec	D.A.S. avril	9903	3 685.85 \$
Ambulance St-Jean	Formation secourisme	9904	1 500.00 \$
Hakim Hani, Inspecteur	Congrès Combeq Québec / dép.repas	9905	375.64 \$
Christiane Lamont	Déplacements	9906	49.50 \$
TOTAL DES DÉBOURSÉS AU 5 MAI 2011			18 271.76 \$
DÉPÔTS DIRECTS		# de dépôt	
Au 30 AVRIL 2011	503182 @ 502207		11 686.30 \$
TOTAL DES DÉPÔTS DIRECTS			11 686.30 \$
DEMANDE D'AUTORISATION PRÉSENTÉ À LA SÉANCE DU 12 MAI 2011			
FOURNISSEURS	DESCRIPTION	NO CHÈQUE	MONTANT
Christiane Lamont	Entretien	9907	210.00 \$
Croix-Rouge Canadienne	Contribution annuelle	9908	125.00 \$
Desjardins sport inc	Tracteur - rép. Laveuse press. -	9909	3 892.05 \$
Les entreprises Malette	Produits nettoiyants	9910	294.84 \$
Équipement de bureau Légaré Inc	Location photocopieur	9911	145.82 \$
Pétrolière l'impérial Esso	Huile Centre	9912	450.47 \$
Fourniture de bureau Denis inc.	Caisse de papier - encre calculatrice	9913	125.97 \$
Hakim Hani, Inspecteur	Déplacements	9914	198.00 \$
H. Dagenais et fils inc.	Blocs ciments / asphalte / livraison	9915	676.17 \$
Lac-des-Seize-Îles Station	Eau - Essence	9916	66.10 \$
Toilettes Québec	Location toilette Stationnement	9917	142.41 \$
Martin Bélanger	Déplacements	9918	29.70 \$
Métaux St-Sauveur	Barrière quai sud	9919	1 264.57 \$
Miller Propane	livraison 2 bonbonnes et location	9920	415.83 \$
M.R.C. des Pays-d'en-Haut	Inventaire et évaluation	9921	1 146.10 \$
Petite Caisse	Frais de poste /Gants /boule tracteur	9922	96.78 \$
Les Sports Marins BF	Item entretien bateau	9923	66.68 \$
Total de la demande d'autorisation au 10 mars 2011			9 346.49 \$
Déboursés au 30 AVRIL 2011			8 108.37 \$
Déboursés au 5 MAI 2011			18 271.76 \$
Dépôts directs au 30 AVRIL 2011			11 686.30 \$

Grand Total :

47 412.92 \$

Je certifie que les crédits sont disponibles pour couvrir les dépenses de la demande d'autorisation.

Luce Bergeron, D. G et Sec.-très.